Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur
Le 11/04/2022
Arnaud FICOT

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20220408-lmc100000090253-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 15/04/2022
Retour préfecture le 15/04/2022
Publié le 15/04/2022

22-B-0184

Séance du vendredi 8 avril 2022

DELIBERATION DU BUREAU

MUSEE DE LA BATAILLE DE FROMELLES - MISE A JOUR DE LA GRILLE TARIFAIRE DES PRODUITS PROPOSES A LA VENTE A LA BOUTIQUE DU MUSEE

Compétente depuis 2000 dans le domaine culturel, la Métropole Européenne de Lille fait de la culture un atout majeur du développement et de la cohésion de son territoire.

Le mandat 2020-2026 la positionne comme un catalyseur des énergies de la Métropole et en fait un vecteur incontournable d'attractivité et de rayonnement qui concourt, par sa force de mobilisation et d'innovation, à fédérer et rassembler les publics autour d'ambitions communes.

I. Rappel du contexte

Le Musée de la Bataille de Fromelles a été reconnu d'intérêt métropolitain lors de son intégration au sein de la Métropole Européenne de Lille en janvier 2017.

La boutique du Musée propose à la vente un ensemble de souvenirs et de livres sur la thématique de la Première Guerre Mondiale. Au regard du nouveau projet scientifique et culturel du Musée, ce dernier souhaite acquérir des nouveautés dans les domaines scientifiques et archéologiques et diversifier son offre pour les publics.

II. Objet de la délibération

Suite à l'ajout de 15 nouveautés, dont 10 en librairie et 4 en souvenirs, et à un changement de prix concernant le porte-clef magnétique fenêtre, la grille tarifaire des produits commercialisés doit être mise à jour. La présente délibération précise les tarifs proposés au public dans la boutique du Musée de la Bataille de Fromelles. La liste regroupe les produits "souvenirs" tels que des figurines Australiennes à peindre, des puzzles et des produits issus de la librairie.

Par conséquent, le Bureau de la Métropole décide :

1) D'approuver la grille tarifaire des produits commercialisés par la boutique du Musée de la Bataille de Fromelles en annexe de la présente délibération ;

2) D'imputer les dépenses aux crédits inscrits au budget général en section de fonctionnement

3) D’imputer les recettes aux crédits inscrits au budget général en section de fonctionnement

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ